



BATAILLE DES FRONTIÈRES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET DE SÉLECTION

(Approuvés le janvier 2025)

APERÇU DE L'ÉVÉNEMENT :

La Bataille des frontières a pour mission d'offrir aux meilleurs jeunes talents du Canada une occasion internationale de perfectionnement de qualité et un avant-goût inspirant du rôle de représentant de l'équipe canadienne dans un duel contre les États-Unis.

- La Bataille des frontières 2025 aura lieu à Philadelphie, du 7 au 10 août 2025.
- Les athlètes qui participent à la Bataille des frontières font partie des stades Apprendre à s'entraîner, S'entraîner à s'entraîner ou S'entraîner à la compétition du modèle de développement à long terme de l'athlète (DLTA) et ont déjà fait leurs preuves en tant que joueurs de squash juniors de haute performance.
- Les équipes canadiennes et américaines seront composées de quatre (4) garçons et quatre (4) filles dans chacune des catégories d'âge U13, U15 et U17. L'âge limite sera le même que celui du Championnat canadien junior de la même année.
- Une fois l'équipe sélectionnée, l'ordre final des joueurs sera à la discrétion des entraîneurs de l'équipe nationale. Les critères seront fondés, sans s'y limiter, sur les éléments suivants : classement national, résultats des matchs de défi, performances générales et niveau de forme physique, et comportement sur le terrain et à l'extérieur.
- Les joueurs sélectionnés devraient s'attendre à payer environ 1750 \$ pour le tournoi, sans compter les frais de voyage dont ils sont responsables.

OBJET/POUVOIR :

La présente politique régit la sélection des joueurs de Squash Canada qui formeront l'équipe canadienne de la Bataille de la frontière. Le Comité du parcours junior/athlète sélectionnera les athlètes à la fin des Championnats nationaux juniors fermés, conformément aux critères ci-dessous.

COMMUNICATION :

La présente politique, et toute modification à celle-ci, sera affichée sur le site Web de Squash Canada, <http://squash.ca/>.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :

Pour être nommé à l'équipe canadienne de la Bataille des frontières, un athlète doit satisfaire aux critères d'admissibilité suivants :

- Remplir une déclaration d'intérêt d'ici le 20 février et verser un acompte de 100 \$ (remboursable si non sélectionné);
- Avoir joué dans un minimum de trois (3) tournois du CNJ dans les 12 mois précédant la sélection;
- Être admissible à représenter le Canada aux championnats mondiaux de la World Squash Federation ou être en mesure de démontrer à Squash Canada qu'il est engagé sur la voie pour devenir admissible à représenter le Canada aux championnats mondiaux de squash;
- Être un membre inscrit en règle d'une association provinciale/territoriale de squash;
- Payer les frais exigés.

CRITÈRES DE SÉLECTION :

Les places au sein de l'équipe canadienne seront offertes aux joueurs dans l'ordre suivant :

- Les joueurs qui occupent les 1^{er} et 2^e rangs du classement du circuit national junior dans les catégories U15 et U17, et les joueurs classés aux 1^{er} et 2^e rangs du classement de Club Locker dans la catégorie U13 au 1^{er} mars seront automatiquement sélectionnés. Si un joueur refuse la place, le joueur suivant le mieux classé sera sélectionné, et ainsi de suite.
- Les joueurs qui se sont classés 1^{er} et 2^e dans les catégories d'âge garçons et filles U13, U15 et U17 aux plus récents Championnats canadiens juniors fermés seront automatiquement sélectionnés. Si un joueur refuse une place, le joueur admissible suivant le mieux classé sera sélectionné.
- Rappel : pour être admissibles, les joueurs doivent avoir joué dans un minimum de trois (3) tournois du CNJ dans les 12 mois précédant la sélection.
- Dans l'éventualité d'une égalité de classement du CNJ, les résultats des face-à-face des joueurs briseront l'égalité. Si les résultats des face-à-face sont ex æquo, le joueur ayant la victoire la plus récente sera sélectionné. S'il n'y a pas de résultats de face-à-face, le joueur ayant le meilleur classement sera sélectionné. Dans l'éventualité d'une égalité de classement, les résultats finaux des joueurs aux plus récents Championnats canadiens juniors fermés départageront l'égalité.
- Pour confirmer l'acceptation de sa sélection et « conserver » sa place, chaque joueur devra verser à Squash Canada un dépôt de garantie de 500 \$ dans les deux semaines suivant l'acceptation de sa place, qui ne pourra être remboursé que si le joueur se blesse ou fait face à toute autre circonstance atténuante. Le cas échéant, l'acceptation desdites circonstances sera à la discrétion du Comité du parcours de l'athlète junior.
- Les joueurs identifiés conformément à ce qui précède devront confirmer ou refuser leur occasion de participer dans les 72 heures suivant l'invitation de Squash Canada.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX BLESSURES :

Si le classement de Club Locker d'un joueur ou d'autres indicateurs de performance sont affectés négativement dans les six mois précédant la fin des Championnats canadiens juniors fermés en raison d'une blessure de longue durée ou d'une maladie au cours de ces six mois, le Comité du parcours

junior/athlète peut examiner une demande d'exemption en raison d'une blessure. Une demande d'exemption en raison d'une blessure doit être envoyée par écrit et reçue au plus tard à minuit HNE le dernier jour des Championnats canadiens juniors fermés, à l'attention du : chef de la direction de Squash Canada, par courriel à jamie.nicholls@squash.ca. La demande doit être accompagnée d'un certificat médical répondant aux exigences suivantes :

- Déclaration attestant la nature de la blessure;
- Attestation de la période recommandée pendant laquelle l'athlète doit s'abstenir ou s'est abstenu de s'entraîner et de participer à des compétitions de squash;
- La demande doit être envoyée sur papier à en-tête avec le nom, l'adresse du médecin ou de la société médicale et la date;
- Signée par un professionnel de la santé sans lien de dépendance autorisant le document, qui n'est pas un membre de la famille, un ami ou un contact personnel de la personne à qui le certificat médical s'applique.

Le Comité se réserve le droit de demander des documents supplémentaires et de mener une enquête plus approfondie. Le Comité du parcours junior/athlète acceptera ou rejettera la demande à sa seule discrétion.

REMARQUES :

Le Comité du parcours de l'athlète junior enverra des invitations à l'équipe canadienne comme indiqué ci-dessus dès que possible après les Championnats canadiens juniors.

Un joueur qui se voit offrir une place dans l'équipe canadienne aura un nombre limité de jours pour accepter la sélection, avant que le Comité ne soit contraint d'offrir la place au joueur suivant en ligne.

En tout temps, le joueur accepte de se familiariser avec le Code de conduite de Squash Canada, la politique en matière de discipline et de plaintes, la politique sur les appels et toutes les autres politiques, règles et les règlements de l'organisation, et de les respecter strictement. De plus, tous les athlètes qui ont été sélectionnés ou qui ont reçu une approbation de Squash Canada sont tenus d'adhérer et de consentir au Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (UCCMS).